

**Comité de vigilance – LET d'Hébertville-Station****COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ****Tenue le 4 décembre 2015 à 13 h 30****Au LET d'Hébertville-Station****100, Rang 9 Sud Hébertville-Station****Présences :**

M. Hamid Benouanass, conseiller d'Hébertville-Station, représentant de la municipalité locale où est situé le LET

M. Marco Bondu, Organisme de bassin versant du Saguenay, organisme régional voué à la protection de l'environnement

M. Gilles Fortin, représentant des citoyens de Saint-Bruno, municipalité où est situé le chemin du LET

Mme Monique Laberge, présidente du conseil d'administration, Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay Lac-Saint-Jean

M. Guy Ouellet, directeur général de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, représentant de l'exploitant/propriétaire

M. Serge Pilote, président de l'Association des propriétaires du Lac Bellevue, groupe local susceptible d'être affecté par le lieu d'enfouissement

Personnes-ressources :

Mme Stéphanie Fortin, directrice des communications de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean

M. Dominic Simard, responsable des lieux d'enfouissement de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean

M. Jonathan Ste-Croix, directeur des opérations, infrastructures et équipements de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean

Absences :

M. Louis Ouellet, maire de L'Ascension de N.S., représentant de la MRC où est situé le LET

M. Yvan Thériault, conseiller de Saint-Bruno, représentant de la municipalité où est situé le chemin du LET

M. Léon Maltais, représentant des citoyens d'Hébertville-Station, municipalité où est situé le LET

1. Mot de bienvenue

M. Serge Pilote, souhaite la bienvenue aux membres. Fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Accueil des membres
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du compte-rendu du 9 octobre 2015
4. Mise à jour sur le projet d'enfouissement avec le Saguenay
5. Prochaine rencontre
6. Levée de l'assemblée

Il mentionne que la rencontre portera seulement sur le projet d'enfouissement régional.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Pilote fait la lecture de l'ordre du jour. Demande aux membres s'il y aurait des sujets à ajouter. Les membres font signe que non.

3. Lecture et adoption du compte rendu du 9 octobre 2015

M. Pilote poursuit et demande s'il y a des questions et/ou commentaires à propos du dernier compte-rendu ? Pas de commentaire.

4. Mise à jour sur le projet d'enfouissement régional

M. Pilote cède la parole à M. Guy Ouellet pour la présentation du point 4 de l'ordre du jour. M. Ouellet, présente le sommaire exécutif de l'entente (voir annexe 1).

M. Pilote se demande quand Saguenay a approché la RMR exactement et qui a initié les discussions? M. Ouellet répond que la volonté de travailler régionalement avait été manifestée une première fois lors de l'élaboration du premier PGMR en 2006. Malheureusement pour des raisons d'agenda, le Saguenay et le Lac-Saint-Jean avaient décidé de faire cavalier seul pour la gestion de leurs matières résiduelles.

Pour le cas présent, M. Ouellet poursuit en mentionnant qu'une demande officieuse a d'abord été envoyée par Saguenay. C'est à partir de ce moment que le conseil d'administration de la RMR a décidé de valider techniquement si c'était possible de recevoir les déchets du Saguenay au lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station. À la suite d'une conclusion positive, les élus ont demandé de recevoir une demande officielle de Saguenay. Demande qui a été acheminée au printemps 2015.

M. Bondu demande à quelle date précisément remonte la première demande ? M. Ouellet répond septembre 2014.

M. Ouellet poursuit en mentionnant qu'au départ, la demande visait une relation de fournisseur de service, de type « client ». Cependant, les élus du Lac-Saint-Jean voulaient que ce soit plutôt une entente de partenariat entre toutes les organisations.

M. Pilote se demande si la RMR va faire des consultations publiques pour la modification du décret ? M. Ouellet répond que changer de décret implique beaucoup d'études techniques, mais aussi socioéconomiques et qu'à travers toutes ces démarches, les gens seront consultés.

M. Benouanas se demande si Saguenay partage ses données d'enfouissement? M. Ouellet répond que c'est différent de la RMR en raison du fait que c'est une entreprise privée qui opère le site. Mais les données que Saguenay possède, elle les partage avec la RMR.

Mme Laberge se demande ce que Saguenay va faire si jamais ça ne marche pas ? M. Ouellet répond qu'il faudrait poser la question directement au gestionnaire de Saguenay.

M. Pilote croit que ce serait difficile de reculer à partir du moment où l'entente est signée. Comme à l'époque, M. Boily n'avait pas de plan B pour le site d'Hébertville-Station. Il se demande combien paie Saguenay avec Matrec actuellement ? M. Ouellet répond environ 100 \$ la tonne. M. Pilote demande où les déchets des industries, commerces et institutions de Saguenay iront ? M. Ouellet répond que Saguenay pourrait municipaliser ses ICI afin qu'ils viennent dans notre LET. M. Pilote demande si Saguenay collecte seulement du résidentiel ? M. Ouellet répond que oui, mais que cela n'empêcherait pas que les déchets des ICI du Saguenay viennent à Hébertville-Station. M. Ste-Croix précise que les ICI sont dans un marché libre, qu'ils peuvent aller partout. Ils n'ont pas de territoire officiel. M. Pilote demande si la RMR a basé ses études de faisabilité en tenant compte du tonnage des ICI ? M. Ouellet répond que oui et précise que l'arrivée des ICI pourrait procurer des revenus supplémentaires aux deux organisations. Il rajoute que l'avantage pour Saguenay est qu'en tant qu'organisme public, la RMR ne facture pas les taxes. Ce qui représente un avantage important pour eux.

M. Ouellet fait une parenthèse sur les principes de l'entente. Il souligne que c'était une volonté politique et que tout le monde s'entendait sur l'objectif de moins enfouir. Il souligne que l'ensemble des matières résiduelles sur le territoire incluant les matières recyclables peut représenter un gisement de 700 000 tonnes. Ce qui porte à croire qu'il y a des possibilités de travailler à de nouveaux projets à valeur ajoutée avec Saguenay.

À propos de la formation d'un comité consultatif, M. Bondu se demande pourquoi le comité est qualifié de « *facultatif* » dans l'entente. M. Ouellet répond que c'est parce que le comité n'est pas nécessaire au déroulement de l'entente en tant que tel, mais que c'est tout de même une volonté de le mettre sur pied et de le faire fonctionner.

M. Bondu demande si l'information qui circule dans les médias, à savoir que Saguenay paie 100 \$ la tonne actuellement, est exacte ? M. Ouellet répond que oui, mais qu'avec nous ce sera environ 80 \$. Il précise que Saguenay paiera tout de même 60 % du site.

Mme Laberge se demande si les municipalités hôtesse recevront plus d'argent? M. Ouellet répond que oui, car la redevance est basée sur les tonnes qui entrent au site. Donc, avec l'arrivée de Saguenay, il y aura plus de tonnes sur le site, donc plus d'argent pour les municipalités. Mme Laberge demande si Larouche en recevra aussi ?

M. Ouellet répond que c'est actuellement en négociation, mais normalement oui. Pour les tonnes en provenance du territoire du Saguenay seulement.

M. Ouellet revient sur la parité entre les redevances données à Hébertville-Station et à la municipalité de Saint-Bruno puisque le sujet avait fait la manchette dans les jours précédents la rencontre. Il précise qu'au départ, le conseil d'administration avait décidé de donner 1,50 \$ de la tonne pour Hébertville-Station, car le site était associé à la municipalité en plus d'être sur son territoire. Mais comme le chemin d'accès était sur le territoire de Saint-Bruno, le CA a tout de même décidé de donner des redevances de l'ordre de 1,25 \$ la tonne malgré le fait que les impacts, selon les études effectuées, n'étaient pas présents sur la municipalité Saint-Bruno. M. Pilote demande à M. Ouellet de préciser, s'il insinue que la présence du site n'apporte aucun impact ? M. Ouellet répond que c'est la raison d'être du comité de voir aux impacts et de les atténuer s'il y a lieu.

M. Pilote demande à qui revient la responsabilité après la fin de vie utile du site ? M. Dominic Simard répond qu'il y a un minimum de 25 à 30 ans à respecter pour le traitement des eaux post-fermeture. Après cette période, si du traitement était encore nécessaire il faut rester encore.

M. Bondu se demande que se passera-t-il dans 100 ans, qui sera responsable s'il y a contamination des eaux souterraines ? M. Ste-Croix répond que selon les connaissances actuelles, tout porte à croire qu'après 30 ans sans présence d'eau, les déchets pourraient être quasi inertes ce qui diminuera grandement le risque environnemental. M. Ouellet précise que c'est également l'avantage d'un mode de gestion publique, soit la reddition de comptes et de prendre nos responsabilités.

M. Ouellet termine la lecture du sommaire exécutif et fait un point sur le comité consultatif. Il confirme que le CREDD a été approché pour piloter ce comité. Mme Laberge confirme qu'effectivement le conseil d'administration du CREDD a donné son accord pour prendre les commandes de ce comité et que tout est actuellement en train d'être évalué. Elle précise que c'est une opportunité que le conseil régional de l'environnement aura avec ce comité.

M. Bondu mentionne qu'il trouve que la formation d'un comité consultatif piloté par le CREDD est une bonne chose et rassurant en ce qui concerne la protection de l'environnement.

M. Ouellet souligne que l'idée vient du maire de Saint-Félicien M. Gilles Potvin.

M. Fortin demande si la RMR va se donner les moyens de faire les recherches pour moins enfouir ? Mme Laberge se permet de répondre, car elle siège au conseil d'administration de RECYC-QUÉBEC. Elle précise que c'est justement l'orientation de l'organisme. Il y a encore beaucoup de travail à faire en ce sens et il faut que les organisations aient les outils nécessaires. Elle prend comme exemple les pneus. M. Pilote se demande si tous les pneus sont recyclés au Québec ? Mme Laberge répond que oui en partie recyclés et en partie valorisés, mais qu'actuellement avec la nouvelle loi sur les pneus d'hiver, le Québec est aux prises avec un nombre de pneus très important. M. Fortin conclut en mentionnant qu'il souhaite que le Québec se donne les moyens d'en arriver là et que tout ce qu'il veut c'est que nous ne soyons pas prêts seulement dans 25 ans.

M. Pilote se dit en accord avec tous ces principes de détournement, mais ne croit pas que nous sommes actuellement prêts à détourner autant de matières. À vrai dire, il ne sait pas quand nous serons prêts. En attendant, son inquiétude est de savoir à quoi l'agrandissement du site va ressembler : *Quels seront les impacts sur nos vies ? À quoi vont ressembler nos vies dans 10 ans ? Comment avec trois fois plus de poubelles ça va changer nos vies ? Est-ce qu'il y aura un impact sur les goélands ?*

M. Benouanas se demande si l'horaire d'ouverture du site sera changé ? M. Ste-Croix répond que non, pas pour le moment.

M. Ouellet précise que les études devraient débuter avant le printemps. M. Pilote demande si des études sur la faune seront refaites ? M. Ste-Croix répond que oui. C'est une étude d'impact totale qui sera réalisée ce qui devrait nous mener devant un BAPE. M. Simard précise que l'avantage c'est que les prochaines études seront basées sur des faits existants et non sur des modélisations. M. Ste-Croix confirme et ajoute que des modélisations seront tout de même nécessaires pour les futures cellules.

VOLET TECHNIQUE

M. Ste-Croix fait état de l'étude technique préliminaire qui a été réalisée au printemps 2015.

Durée de vie du site

Situation actuelle (RMR seule) – 37.5 ans

Situation à l'étude (RMR + Saguenay) – 30 ans

Tonnage enfoui annuellement

Situation actuelle (RMR seule) - 50 000 tonnes

Situation à l'étude (RMR + Saguenay) – 150 000 tonnes

Capacité totale du site

Situation actuelle (RMR seule) – 2.5 millions de m³

Situation à l'étude (RMR + Saguenay) – 6 millions de m³

Solutions à l'étude

- creuser et/ou élargir les cellules d'enfouissement 5 à 13
- ajouter 6 cellules d'enfouissement

Empreinte au sol du site

- **Situation actuelle (RMR seule)** – 150 000 m² / 15 ha

- **Situation à l'étude (RMR + Saguenay)** – 250 000 m² / 25 ha

M Ste-Croix précise que cette étude fut basée sur les données de construction de la version actuelle du site concernant la profondeur de la nappe phréatique. M. Bondu demande une précision à l'effet que ce sont les cellules 4 et plus qui seront élargies et plus profondes ? M. Ste-Croix répond que oui, mais c'est toujours un scénario théorique pour le moment. M. Pilote se demande à combien de profondeur sont les cellules actuellement ? M. Ste-Croix répond que c'est à environ 5 mètres plus bas que le niveau du chemin d'accès existant et que la cellule trois est un peu plus haute. M. Pilote se demande plus profond représente quoi exactement ?

M. Ste-Croix répond qu'étant donné qu'il faut garder une pente dans la géométrie des cellules, cela peut représenter 15 mètres de plus par exemple. Il précise également qu'il faut faire attention au coût de revient du dynamitage.

M. Benouanas se questionne concernant le traitement du lixiviat ? M. Ste-Croix répond que les bassins de traitement ont été planifiés pour une capacité supérieure à celle nécessaire normalement. Cela dit, il précise que malgré un agrandissement, l'aire des cellules actives restera semblable. De plus, l'objectif est de gérer un petit front de déchets pour éviter l'exposition des déchets aux intempéries (pluie et neige) à l'origine de la production du lixiviat. Il poursuit en mentionnant que la construction de l'usine de traitement actuelle a coûté 4,5 millions de \$. Les bassins sont déjà surdimensionnés et les équipements nécessaires au traitement hivernal sont en place. La capacité de l'usine en été est de 140 m³ et l'hiver de 80 m³. M. Simard souligne qu'une des choses possibles est l'ajout d'un stage de traitement par exemple.

Mme Laberge se demande si le site de l'Ascension était passé devant le bureau d'audiences publiques en environnement pour la construction des dernières cellules ?

M. Ste-Croix répond que non, car la RMR possédait déjà un certificat d'autorisation. À titre d'exemple pour le site d'Hébertville-Station la RMR possède un CA permettant la construction de cellules pour une durée de 8 ans. Après quoi, et ce même si toutes les cellules ne sont pas construites, la RMR devra refaire une demande auprès du ministère. Il précise que c'est très différent du décret, qui lui, est valide à vie.

M. Bondu se demande si les piézomètres ont déjà fait la démonstration que la nappe phréatique est loin ? M. Simard répond que oui. Tous les piézomètres sont à 10 mètres de profondeur et un autre est à 13 mètres. Ce dernier n'a pas d'eau et certains autres très peu.

M. Bondu se demande si les tuyaux sont de dimension suffisante pour accueillir tout le lixiviat ? M. Ste-Croix répond que oui.

M. Pilote a de la difficulté à concevoir que la RMR puisse réussir à mettre tous ces déchets avec les scénarios présentés (creuser, élargir et ajout de cellules). M. Ste-Croix répond que c'est possible puisque le scénario concernant la profondeur des cellules propose une excavation d'environ 10 m supplémentaires en profondeur.

M. Bondu se demande pourquoi le scénario d'ajout de nouvelles cellules ne comporte pas de cellules plus creuses comme pour les cellules 4 et plus ? M. Ste-Croix répond que c'est par mesure de précaution. Un scénario pessimiste en quelque sorte. M. Bondu demande combien de m³ supplémentaires pourraient être additionnés avec l'ajout de nouvelles cellules supplémentaires ? M. Ste-Croix répond 800 000 m³.

M. Fortin demande avec tous ces scénarios si le site pourrait avoir une durée de vie de 30 ans ? M. Ste-Croix répond que oui.

Mme Laberge se demande si la RMR va se fier au rapport du BAPE pour la prochaine étude d'impact ? M. Ouellet répond que la RMR a déjà accepté plusieurs avis qui sont par ailleurs ensachés dans le décret actuel.

M. Pilote se demande si géographiquement l'écoulement des eaux se fait dans le sens inverse du Lac Bellevue ? M. Ste-Croix répond qu'effectivement. L'eau s'écoule dans un bassin versant en direction Nord-Ouest vers la rivière Petite Décharge qui se jette éventuellement vers le Saguenay. Il précise que de plus, c'est le Horst de Kénogami qui sépare le LET et le Lac Bellevue ce qui crée une barrière de protection naturelle et que les eaux de surface du terrain de la Régie ne peuvent atteindre le Lac-Bellevue. M. Bondu précise que selon la littérature, la situation pour les eaux souterraines pourrait être différente. En effet, il y aurait beaucoup de failles dans le roc du Horst de Kénogami ce qui pourraient permettre une migration des eaux souterraines, mais que dans tous les cas, l'eau de surface ne s'écoule pas vers le Lac Bellevue.

15 h – Monsieur Guy Ouellet quitte la réunion.

M. Ste-Croix poursuit en mentionnant que selon les études à ce jour, une augmentation de superficie au sol de seulement 40 % serait suffisante pour accueillir trois fois plus de déchets.

Mme Laberge se demande si Saguenay embarquera dans le projet de récupération du PSE ? M. Ste-Croix répond que l'entente est justement faite pour faciliter la collaboration sur ce type de projet, mais ne veut pas s'avancer davantage à ce sujet. Il préfère laisser M. Ouellet répondre à ces questions.

Mme Laberge se demande si la RMR va suivre les recommandations du BAPE dans l'élaboration de la prochaine étude d'impact ? Par exemple, quand la commission mentionne que la caractérisation de l'original aurait dû être mieux faite. Elle se demande donc si la RMR sera en mesure cette fois-ci de mieux caractériser l'habitat des originaux. M. Ste-Croix répond qu'à propos de cet avis le ministère de la Faune avait répondu qu'étant donné l'étendue du territoire, les originaux se déplaceraient tout simplement et donc qu'un inventaire plus poussé n'était pas nécessaire. M. Pilote trouve que cette histoire à propos des originaux c'est « un peu drôle ». Il mentionne que sur l'ancien terrain des Gagné, désormais propriété de la RMR, il y avait des originaux et que maintenant ils étaient partis. M. Pilote trouve que le « fameux » BAPE c'est très important. C'est un moment privilégié, où les intervenants de la région ont l'occasion de s'exprimer. M. Bondu ajoute que dans le cas des originaux, les biologistes du ministère sont des experts en la matière et qu'ils souhaitent protéger les animaux. Alors, si le représentant du ministère de la faune dit qu'une caractérisation supplémentaire n'est pas nécessaire, il faut le croire. M. Pilote conclut en mentionnant qu'il a peur que les originaux disparaissent.

Avant de quitter la rencontre, M. Bondu voudrait parler des goélands. Il a entendu parler lors d'une table de concertation, qu'un millier de goélands auraient été vus dans le secteur de la Baie Cascouia sur le Lac Kénogami. Les gens du secteur font le lien avec le LET d'Hébertville-Station. Il aimerait avoir l'étude des goélands faite par Services Environnementaux Faucon.

À propos des goélands, M. Pilote mentionne que cet été ce fut beaucoup plus tranquille, mais que la présence de prédateurs des goélands tels que le pygargue à tête blanche avait été signalée.

5. Prochaine rencontre

La prochaine rencontre est prévue en février 2016 au LET d'Hébertville-Station. La date est à confirmer.

6. Levée de la rencontre

L'assemblée est levée à 15 h 30.

Stéphanie Fortin

Secrétaire du comité de vigilance – LET d'Hébertville-Station

Directrice des communications – Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean